

Charte Pédib...Bus des enfants

Article 1 :

Quand je me rends à pied à l'école avec le Pédibus, je respecte l'horaire établi et je n'arrive pas en retard au lieu de rendez-vous pour ne pas faire attendre le groupe.

Article 2 :

J'adhère au code de bonne conduite établi ci-dessous dans le but de garantir la sécurité du groupe et de préserver les avantages de ce mode de déplacement :

1. Je respecte les consignes des accompagnateurs
2. Je veille toujours à former un groupe compact pendant tout le trajet
3. Je respecte le code de la route :
 - je traverse sur les passages piétons,
 - je traverse lorsque le bonhomme est vert et que les voitures sont complètement arrêtées.
4. Si j'amène un ballon à l'école, je le mets dans un sac et je ne joue pas avec pendant le trajet.
5. Je ne cours pas ou je ne bouscule pas mes camarades

Fait à :

Le

Signature :